

POLITIQUE ■ Les candidats à la dernière élection de l'année doivent se déclarer cette semaine

Trois sièges de sénateur sont à pourvoir le 24 septembre dans le département du Loiret. Les candidats ont jusqu'à vendredi pour se déclarer.

**Aurélien Richard
et Anne-Marie Courcinoult**
aurelien.richard@leloiret.fr

Les candidats aux élections sénatoriales dans le Loiret doivent se déclarer à compter de ce lundi 4 septembre, 8 h 30, en préfecture du Loiret à Orléans. Et ils ont, au plus tard jusqu'à vendredi soir, 18 heures, pour s'inscrire.

Trois
départements
dans la région

Trois sièges de sénateur sont à pourvoir dans le département (leur nombre varie en fonction de la population) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Donc, cette fois, sans panachage possible (*). Chaque liste doit comporter cinq noms.



MOITIÉ. La moitié des sièges du Sénat (170 sur 348) va être renouvelée. PHOTO D'ARCHIVE

socialiste Jean-Pierre Saur et aux représentants de la droite, Jean-Noël Cardoux et Éric Dollé ? Réponse le dimanche 24 septembre, jour de l'élection au suffrage universel indirect. Des candidats se sont déjà déclarés. Des tensions sont apparues chez les Républicains avec les candidatures de

Jean-Noël Cardoux et
et Hugues Saury. Serge
ouand (LR), battu au
égatives en juin, a con-
firmé vendredi à La Rep'
qu'il ne se présentera pas
aux sénatoriales « alors
qu'il aurait pu » et a saho-
té le retrait de Frédéric
Cuillerier, président (ex-
LR) de l'association des
maires du Loiret, un
meilleur candidat. Des cris-

pations sont aussi appa-
rues à La République en
marche, avec une liste of-
ficielle et une liste majori-
té présidentielle.

1.667 grands électeurs
seront appelés à voter
dans le Loiret. Le collège
électoral est composé des
sénateurs et députés, des
conseillers département-
aux et régionaux, et des
délégués des conseils mu-

Dans le département, les deux élections sénatoriales datent de septembre 2011. Les sénateurs sont, en effet élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Cette année, c'est la moitié des sièges du Sénat (170 sur 348) qui va être renouvelée. Actuellement, la droite y est majoritaire puisqu'elle possède 190 sièges sur 348.

Le Loiret fait partie des départements où le lieu d'habitation en 2017 a au même titre que le Loiret, Cher et l'Indre-et-Loire, en région Centre-Val de Loï-

(*) *Package* : type of norm
and this norm on matrix is

1000

INFO PLUS

Réel. Le Sénat a le pouvoir d'examiner les projets de loi, propositions de loi, traités et autres conventions internationales. Et peut modifier les textes adoptés par les députés de l'Assemblée nationale.

■ DÉJÀ DES LISTES

La République en marche a choisi **Alain Mériaux**, président de la Fédération française du bâtiment du Loiret, pour mener sa liste aux sénatoriales. **Benoît Lancelotti**, non investi par l'UFRS, présentera une liste sous l'étiquette Majorité présidentielle. **Jean-Noël Gondeau**, pour les Républicains, est candidat é so réélection. C'est le candidat officiel de la droite. Il est le seul à avoir reçu l'investiture de la commis-

tion nationaliste des Républicains. Toujours à droite, **Hugues Soury**, président du conseil départemental (AR), conduit une liste définie comme « valon-

sairement indépendante
des partis politiques ». À

gauche, le socialiste Jean-Pierre Sueur est, sans surprise, candidat à sa réélection. Au Freek national, c'est Charles de Gaigney, secrétaire départemental, qui mènera la liste. Les communistes seront aussi présents aux sénatoriales, mais aucun nom n'est avancé. La France insoumise, elle, ne s'engagera pas dans la course aux sénatoriales.